

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202211-153

Du 2 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Laboule, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, DODARD Max..

Pouvoir : PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de LACOUR Gladie), CARRIER Martine (pouvoir de DJIANN Nicole), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de BERRES Thierry), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), DEFFREIX Christophe (pouvoir de BOISSIN Eric), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), PRANDI Patrice (pouvoir de BELVA Nathalie).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 28

Pouvoir : 7

Date de la convocation 26 octobre 2022

A été élu secrétaire : GONTIER Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: Construction d'une crèche intercommunale à Valgorge Attribution des marchés

Le Président rappelle les décisions d'attribution des marchés prises pour la construction d'une crèche sur la commune de Valgorge par délibération n° C-202209-129 du 27 septembre 2022.

Depuis, le dernier conseil, il informe les élus que :

- Concernant le n°1 (Terrassement - VRD – Espaces Verts), le lauréat du classement a adressé, en date du 4 octobre 2022 un courrier de désistement.
- Concernant le lot n° 8 (Menuiseries extérieures bois – Volets alu – Serrurerie), la Commission d'analyse a demandé la modification des prescriptions initiales (pose de menuiseries extérieures alu au lieu de menuiseries bois).
- Concernant le lot n°9 (Carrelage – Faïences – Sols souples), l'unique candidat a omis dans le chiffrage de son offre une partie des prestations sous traitées ; l'offre présentée étant incomplète, elle est déclarée irrégulière et rejetée en application de l'article L2152-2 du Code de la Commande Publique.

Il propose donc à l'assemblée :

- Concernant le lot n° 1, d'attribuer le marché au candidat arrivé 2^{ème} au classement des offres ;
- Concernant les lots n° 2 à 7 et 10 et 11, d'attribuer les marchés aux soumissionnaires arrivés en tête du classement ;
- Concernant le lot n°8, de déclarer la consultation sans suite pour motif d'intérêt général motivé par la modification du besoin ;
- Concernant le lot 9, de déclarer la consultation sans suite pour motif d'infructuosité, l'unique offre reçue étant irrégulière.

Il précise en outre que les marchés attribués ne seront signés qu'au terme du délai de référé pré-contractuel accordé aux candidats évincés.

Le conseil communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide :

D'annuler et remplacer la délibération n° C-202209-129 du conseil du 27 septembre 2022 pour le même objet,

D'attribuer les marchés, sous réserve des conditions énoncées ci-avant, pour un montant total, toutes prestations supplémentaires éventuelles (PSE) comprises, de 491 529,38 € HT (589 835,25 € TTC), aux soumissionnaires suivants :

- ↪ Lot n°1 Terrassement - VRD – Espaces Verts
Attributaire : JOUVE TP (07110 Valgorge)
Solution de base : 34 120,38 € HT (40 944,45 € TTC)
- ↪ Lot n°2 Maçonnerie – Gros Oeuvre - Démolition
Attributaire : SOGETRA (07200 St-Etienne de Fontbellon)
Solution de base : 89 836,09 € HT (107 803,31 € TTC)
- ↪ Lot n°3 Ossature bois - Charpente - Couverture - Zinguerie
Attributaire : Bois Maisons Structures (07200 Aubenas)
Solution de base : 122 236,84 € HT (146 684,21 € TTC)
- ↪ Lot n°4 Façades
Attributaire : SAS COSTA Ravalement (48000 Mende)
Solution de base : 15 851,51 € HT (19 021,81 € TTC)
La PSE prévue au DCE n'est pas retenue
- ↪ Lot n°5 Etanchéité
Attributaire : BROUCHIER Etanchéité (07150 Vagnas)
Solution de base : 3 403,50 € HT (4 084,20 € TTC)
- ↪ Lot n°6 Plâtrerie – Faux Plafonds - Isolation - Peinture
Attributaire : Sarl GFD (07110 Vinezac)
Solution de base : 60 729,35 € HT (72 875,22 € TTC)
- ↪ Lot n°7 Menuiseries intérieures bois
Attributaire : SCOP Menuiseries GERÖ (07200 Aubenas)
Solution de base : 47 275,71 € HT (56 730,85 € TTC)
Dont PSE retenue : 4 798,80 € HT
- ↪ Lot n°10 Electricité
Attributaire : Electricité G ROBERT (07200 Ucel)
Solution de base : 39 868,00 € HT (47 841,60 € TTC)
- ↪ Lot n°11 Plomberie - Sanitaire - Chauffages
Attributaire : ESTEVE Frères (07200 Labégude)
Solution de base : 78 208,00 € HT (93 849,60 € TTC)

Déclarer sans suite le lot n°8 pour motif d'intérêt général motivé par la modification du besoin initial,

Déclarer sans suite le lot n°9 pour motif d'infructuosité,

Donner délégation au Président pour attribuer, au terme d'une nouvelle consultation, les marchés pour les lots n°8 et n°9.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

GONTIER Philippe

Secrétaire de séance

